

ARRÊTÉ DU MAIRE N°068-2023

Portant réglementation temporaire de circulation, Chemin de la Genardière, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 4 avril 2023 de Madame Sandra Fourneyron, représentant la société SAS FOURNEYRON TP domiciliée 2 Chemin du Génie - BP24 - 69200 - VENISSIEUX, pour le décaissement de la réfection à froid et l'application d'enrobé chaud, Chemin de la Genardière, mandatée par Orange,

Vu la permission de voirie 22-167 accordée à Orange par le service Voirie de la COPAMO le 26 juillet 2022,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie pendant la durée des travaux. Interdiction de stationner à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du lundi 17 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus (1 journée dans la période).

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAS FOURNEYRON TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise SAS FOURNEYRON TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise SAS FOURNEYRON TP.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 11 avril 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 12 AVR. 2023